MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

Liberté
Égalité
Fraternité

CERFA
N° 14734 * 04

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement via ce lien

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : __ __/__ __/__ __ __ __

Dossier complet le : __ __/__ __/__ __ __ __

N° d'enregistrement : _____

1 Intitulé du projet

Extension par demolition reconstruction du LIDL de Thones

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination: LIDL

Raison sociale: SNC LIDL

N° SIRET: 34326262226433

Type de société (SA, SCI...): Societes

Représentant de la personne morale : ☐ Madame ☑ Monsieur

Nom: BARTH

Prénom(s): THIBAUT

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
41. Aires de stationnement ouvertes au public, dépôts de véhicules et garages collectifs de caravanes ou de résidences mobiles de loisirs., 41A	

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☑ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☑ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste en la construction d'un nouveau magasin de commerce de detail de type LIDL sur la commune de Thones (74), au 12-26 rue Louis Haase, sur les parcelles cadastrees section J n°907 et 908. L'operation s'inscrit dans le cadre du renouvellement et de la modernisation de l'equipement commercial existant, avec une reconfiguration complete du site. Le projet comprend : - la construction d'un batiment commercial de plain-pied destine a accueillir un magasin LIDL, ses locaux annexes (reserves, locaux techniques, bureaux, locaux sociaux) et un quai de livraison ; - l'amenagement des espaces exterieurs associes, incluant un parc de stationnement, des cheminements pietons, des ombrieres photovoltaiques, des espaces paysagers et des dispositifs de gestion des eaux pluviales. L'operation prevoit egalement des travaux de demolition : - la demolition d'un batiment multi-activites existant situe sur le site ; - la demolition du magasin LIDL actuellement en exploitation, realisee dans un second temps apres la mise en service du nouveau batiment L'ensemble du projet est realise sans creation de niveau de sous-sol et s'insere dans un site deja largement urbanise et artificialise

4.2 Objectifs du projet

Le projet a pour objectif de renforcer et de moderniser l'offre commerciale de proximite sur la commune de Thones, en remplacant un equipement existant devenu inadapte par un nouveau magasin repondant aux standards actuels de fonctionnement, de securite et de performance environnementale. Il vise notamment : - a ameliorer les conditions d'accueil du public et de travail des salaries par la creation d'un batiment fonctionnel et accessible ; - a optimiser l'organisation du site et des flux (clients, livraisons, pietons, cycles) par une reconfiguration complete des acces et des espaces exterieurs ; - a rationaliser l'usage du foncier par une operation de renouvellement urbain sur un site deja artificialise, sans extension sur des espaces naturels ou agricoles ; - a integrer des amenagements paysagers et des dispositifs favorisant la gestion des eaux pluviales, la permeabilite des sols et la prise en compte des enjeux environnementaux locaux ; - a contribuer a la transition energetique par l'integration d'ombrieres et d'installations photovoltaiques en toiture.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

La phase travaux comprend, dans un premier temps, la demolition d'un batiment multi-activites existant sur le site. Elle est suivie de la realisation des travaux de terrassement et de preparation des plateformes necessaires a l'implantation du nouveau batiment et des amenagements exterieurs. Les travaux incluent la construction d'un batiment commercial de plain-pied, la realisation des voiries et reseaux divers, la creation du parc de stationnement, l'installation d'ombrieres photovoltaiques, ainsi que la mise en oeuvre des dispositifs de gestion des eaux pluviales et des amenagements paysagers. Une fois le nouveau magasin mis en service, le magasin LIDL existant fera l'objet d'une demolition dans un second temps, permettant la finalisation des amenagements exterieurs du site. L'ensemble des travaux est realise sur un site deja urbanise, sans creation de sous-sol, et dans le respect des prescriptions du Plan de Prevention des Risques Naturels en vigueur.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

En phase d'exploitation, le site accueillera un magasin de commerce de detail LIDL, comprenant une surface de vente, des locaux annexes et un parc de stationnement destine a la clientele et au personnel. Le fonctionnement du site reposera sur des flux reguliers de clients et de livraisons, comparables a ceux de l'equipement existant. Les amenagements paysagers et les dispositifs de gestion des eaux pluviales assureront une integration durable du projet dans son environnement urbain, tandis que les installations photovoltaiques contribueront a la production d'energie renouvelable. Aucun demantelement specifique n'est envisage a ce stade, hors operations ponctuelles de maintenance ou de renouvellement des equipements, conformement a l'usage courant d'un etablissement commercial.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

ⓘ La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet fera l'objet d'une demande de permis de construire, deposee aupres de la commune de Thones, au titre du code de l'urbanisme. La preuve de depot de la demande d'examen au cas par cas sera jointe au PC.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Surface de plancher (RDC seulement)	(2316, m²)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : 12 Voie : Rue louis haase

Lieu-dit :

Localité : 12 Rue louis haase 74230 Thones

Code postal : 74230 BP : Cedex :

Coordonées géographiques[1]

Long. : 6°19'8"E Lat. : 45°52'58"N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Point de d'arrivée : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

PLU n°2 de Thones approuve le 13/10/2022

ⓘ Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☑ Oui ☐ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☑ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

non

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

ⓘ Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☑	Le site d'etude n'est pas directement concerne par une ZNIEFF. La ZNIEFF II la plus proche se situe a 250m au Nord. Il s'agit du "Centre du Massif des Bornes"
En zone de montagne ?	☐	☑	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☑	Le site se situe a 4,5 km de l'Ensemble de zones humides de Beauregard - La Croix Fry
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☑	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☑	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☑	☐	Le plan de prevention du bruit dans l'environnement en Haute-Savoie est en vigueur depuis 2024
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☑	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☑	Le site d'etude est impermeabilise et n'est pas concernee par une zone humide
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☑	☐	La commune est couverte par un PPRN, et le projet est concu en conformite avec les prescriptions reglementaires applicables, ce qui est rappele dans les pieces du permis de construire
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☑	☐	Le PPRN a ete approuve en mars 2020
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☑	Un site BASOL est present sur la commune, a plus de 2 km du site. Il s'agissait d'un quai de Transfert, detruit en 2008. Le site appartient a l'entreprise Fournier qui y a construit des batiments ainsi que 2 parkings. Les etudes menees depuis 2016 ne preconisent pas d'intervention specifique dans la mesure ou l'etat actuel de la zone ne presente pas d'incompatibilite environnementale ou
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☑	Aucune ZRE n'est identifiee sur la commune par le PLU de Thones qui fait reference au SDAGE Rhone-Mediterranee
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☑	Le Schema Directeur pour l'Alimentation en Eau Potable, realise en 2007 par SILA sur la commune de Thones n'identifie pas de sources en eau potable a proximite
Dans un site inscrit ?	☐	☑	7 sites naturels inscrits sont recenses a l'echelle communale, ainsi que 2 monuments historiques inscrits, situes pour ces deux derniers dans le centre ancien a environ : - 200 m pour Place Avet, statue et arbres - 450 m pour les Maisons a arcades place du Marche

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☑	Les sites Natura 2000 les plus proches se situent a : Directive Oiseaux - 3,0 km pour Les Frettes - massif des Glieres (FR8212009) - 3,8 km pour le Plateau de Beauregard (FR8212029) Directive Habitats - 2,3 km pour le Massif de la Tournette (FR8201703)
D'un site classé ?	☐	☑	

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☑	Le projet n'engendre pas de prelevements d'eau dans le milieu naturel. L'alimentation en eau du futur magasin sera assuree exclusivement par le reseau public d'eau potable comme actuellement, sans captage, forage ni prelevement direct dans les eaux superficielles ou souterraines
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☑	Le projet n'engendre pas de prelevements d'eau dans le milieu naturel. L'alimentation en eau du futur magasin sera assuree exclusivement par le reseau public d'eau potable comme actuellement, sans captage, forage ni prelevement direct dans les eaux superficielles ou souterraines
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☑	Les terrassements realises dans le cadre de l'operation ne generent pas de volumes de deblais excedentaires significatifs et ne necessitent pas l'evacuation de materiaux hors site pour gestion ou stockage specifiqu
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☑	☐	Les investigations geotechniques indiquent que la realisation des plateformes et des ouvrages de fondation necessite un apport de materiaux de remblais afin d'assurer la stabilite et la mise a niveau
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☑	Non, ces apports seront strictement limites aux besoins du projet et conformes aux prescriptions de l'etude geotechnique

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☑	☐	Le projet sera raccorde aux reseaux publics en place, dimensionnes pour accueillir ce type d'equipement commercial, sans creation d'ouvrage specifique ni sollicitation supplementaire des milieux naturels
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☑	Aucun habitat naturel patrimonial, aucune zone de reproduction ou de repos d'especes protegees, ni continuite ecologique structurante n'ont ete identifies sur l'emprise du projet lors du pre-diagnostic de 2025. Le site ne joue pas de role fonctionnel pour les trames ecologiques a l'echelle locale. Le projet integre des mesures favorables a la biodiversite (amenagements
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☑	Les sites Natura 2000 les plus proches se situent a plus de 3 km pour la Directive Oiseau et plus de 2 km pour la Directive Habitat (Massif de la Tournette). Au regard de la nature des travaux et des milieux impactes, le projet n'est pas susceptible d'impacter, de maniere directe ou indirecte, les especes ou habitats concernes par les deux zonages
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☑	Le projet s'inscrit par ailleurs dans une logique de renouvellement urbain, sans consommation d'espaces naturels ou agricoles
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☑	Le site ne se situe pas a proximite d'installations classees a risques (ICPE a servitudes, Seveso), ni dans le perimetre d'un plan de prevention des risques technologiques (PPRT). Aucun alea technologique n'est identifie dans les documents d'urbanisme ou les etudes disponibles
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☑	☐	Le projet est concerne par des risques naturels, dans la mesure ou la commune de Thones est couverte par un Plan de Prevention des Risques Naturels (PPRN). Ces risques sont lies au contexte montagnard et de fond de vallee (notamment inondation et mouvements de terrain). Le projet est concu en conformite avec les prescriptions applicables, telles que precisees dans les pieces du
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☑	Il s'agit d'un equipement commercial courant, raccorde aux reseaux publics, sans activite industrielle, sans manipulation de substances dangereuses et sans emission susceptible d'affecter la sante humain
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☑	Les conditions d'exploitation du site sont conformes a la reglementation en vigueur en matiere d'hygiene, de securite et de sante publique

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☑	☐	Le projet engendre des deplacements et des trafics, lies a la frequentation du magasin par la clientele, au personnel et aux livraisons. Ces flux sont toutefois de meme nature et du meme ordre de grandeur que ceux generes par l'equipement existant, le projet s'inscrivant dans une operation de renouvellement et de modernisation d'un site commercial deja en activite.
	Est-il source de bruit ?	☑	☐	Le projet est source de bruit, de maniere limitee et ponctuelle, principalement en phase chantier (engins, livraisons) et, en phase d'exploitation, du fait des activites normales d'un commerce
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☑	☐	Le site est concerne par des nuisances sonores, dans la mesure ou il est implante dans un environnement urbain et routier existant. Les niveaux sonores generes restent toutefois comparables a la situation
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☑	L'activite commerciale projetee ne comprend pas de procede industriel, de traitement de dechets ou d'activite susceptible de generer des emissions odorantes particulieres
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☑	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☐	☑	Les eventuelles vibrations liees a l'utilisation d'engins en phase chantier sont temporaires, limitees dans le temps et conformes aux pratiques usuelles des chantiers de construction
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☑	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☑	☐	Le projet engendre des emissions lumineuses, liees a l'eclairage exterieur du site (parkings, cheminements). Elles seront cependant raisonnees dans une logique de reduction des nuisances
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☑	☐	Le site est concerne par des emissions lumineuses, dans un contexte urbain deja eclaire
Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☑	Le site ne comporte aucune activite industrielle, aucun procede de combustion specifique ni emission atmospherique reglementee. Les emissions liees aux deplacements des vehicules et aux livraisons correspondent a celles d'un equipement commercial courant et restent comparables a la situation existante
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☐	☑	
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☐	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☑	Le projet ne comprend aucune activite industrielle ou de procede generant des effluents particuliers. Les seules eaux produites correspondent aux eaux usees domestiques classiques, prises en charge par le reseau public d'assainissement
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☑	☐	Le chantier sera source de dechets. Les terres excavees seront envoyees dans des filieres adaptees. En phase d'exploitation, des locaux dedies au stockage des dechets seront mis en place
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☑	Le site s'inscrit dans un secteur deja urbanise a vocation commerciale et d'activites, sans element patrimonial identifie sur l'emprise du projet ni dans son environnement immediat. Il ne se situe pas dans le perimetre d'un site patrimonial remarquable ou d'un site classe ou inscrit
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☑	Le projet s'inscrit dans une operation de renouvellement urbain sur un site deja artificialise et a vocation commerciale. Il n'engendre pas de modification des activites humaines existantes, ni de changement notable de l'usage du sol.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☑ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

Suite a consultation du site de la MRAe, aucun projet soumis a evaluation environnementale ou ayant fait l'objet d'un dossier d'examen au cas par cas n'a ete mis en evidence sur la commune de Thones entre 2023 et 2025. Au regard de la nature du present projet, aucune incidence cumulee n'est pressenti sur les territoires adjacents.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☑ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Sol et sous-sol : l'etude geotechnique realisee n'a pas mis en evidence de contraintes particulieres autres que celles prises en compte dans la conception du projet Biodiversite : le diagnostic ecologique mene en 2025 conclut a un site fortement urbanise et artificialise, sans habitat naturel patrimonial, ni espece protegee ou continuite ecologique fonctionnelle. Aucune incidence notable sur la biodiversite n'est identifiee. Des mesures ont neanmoins etait proposees pour ameliorer la valeur intrinseque au projet et participer a la reconquete d'une biodiversite urbaine (ordinaire et patrimoniale). Eau : le projet n'engendre ni prelevement dans le milieu naturel ni modification des masses d'eau souterraines.

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Sol et sous-sol : Les travaux sont realises conformement aux preconisations de l'etude geotechnique, incluant l'adaptation des fondations aux caracteristiques des sols, le renforcement des plateformes par apport de materiaux adaptes et l'absence de sous-sol ou de rabattement de nappe. Biodiversite : - La demolition du batiment se deroulera en dehors des periodes de nidification des differentes especes anthropophiles (Moineau domestique, Rougequeue noir, etc.), soit de fin aout a debut mars. - Un protocole specifique sera mis en place pour assurer la non-destruction d'individus d'especes protegees : i) depose du bardage metallique a l'automne ou au printemps, avec supervision d'un ecologue ; ii) inspection de la cave par un ecologue et condamnation de tous les interstices (mousse expansive et systemes anti-retour) - Des gites et nichoirs seront integres en facade des batiments ainsi que des abris petite faune au niveau des espaces verts sous forme d'hibernaculums et tas de branches. - La permeabilite de la cloture Nord sera maintenue pour la petite faune terrestre, en lien avec les parcelles residentielles avec jardins. A minima trois passages a Herisson seront installes. - Les strates vegetales seront diversifiees dans le plan paysager. La palette vegetale favorisera les especes comestibles et melliferes, et les feuillages diversifiees (feuillus, persistants et marcescents). - Une prairie rustiques, fleuries et melliferes sera implantees a l'Est de la parcelle. - L'eclairage sera rationnalise en exploitation pour reduire les perturbations sur la faune nocturne. Paysage : Le projet prevoit la creation d'espaces verts, de plantations d'arbres et de haies, ainsi qu'un traitement architectural et paysager visant a limiter l'impact visuel du batiment et du stationnement, conformement a la notice paysagere du permis de construire.

7 Auto-évaluation (facultatif)

ⓘ Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Au regard de la nature du projet, de sa localisation en secteur deja urbanise et artificialise, et des etudes realisees, le projet n'est pas susceptible d'avoir des incidences notables sur l'environnement ou la sante humaine. Les analyses menees concluent a l'absence d'enjeux environnementaux majeurs et a des impacts limites, maitrises et comparables a la situation existante. Le projet s'inscrit dans une operation de renouvellement urbain, sans consommation d'espaces naturels ou agricoles, et integre les mesures necessaires pour eviter, reduire et encadrer ses incidences potentielles. Pour ces raisons, le projet n'apparait pas necessiter d'etude d'impact.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

	Objet	
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - **non publié**.	☐
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☐
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☐
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a),10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☐
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☐
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou petitionaire

ⓘ Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

	Objet	
1		☐
2		☐
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables ☑

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☑

Nom Berlioz

Prénom Margaux

Qualité du signataire Responsable programme

À PONTCHARRA

Fait le 30-12-2025

Signature du (des) demandeur(s)